

Comment être en conformité au Règlement sur les Données Personnelles dans les temps ?

<p>Denis JACOPINI</p>  <p>vous informe L'CI</p>	<p>Comment être en conformité au Règlement sur les Données Personnelles dans les temps ?</p>
--	--

Conformité au GDPR : comment être dans les temps ?

Nous le savons tous, la transformation numérique a bouleversé et continue de bouleverser notre quotidien, nos modèles économiques et modifie nos échelles de temps. On ne parle plus que d'instantanéité, de prédiction et d'anticipation. Les technologies permettent de disposer de millions de « données consommateur », de les exploiter dans l'instant, et ainsi inciter à tel achat ou tel comportement. Ces données, nous les fournissons d'ailleurs volontairement ou involontairement à travers l'utilisation quotidienne de nos smartphones, tablettes, ordinateurs et de plus en plus d'objets connectés de toutes sortes.

Mais que se passe-t-il si ces données, nos données, sont dérobées et exploitées ? Les conséquences peuvent être dévastatrices...tant pour le consommateur que pour l'entité qui les détient.

Le GDPR, nouveau règlement européen, a notamment pour ambition de faire prendre conscience aux entreprises de la valeur des données personnelles et de les responsabiliser quant à leur utilisation et donc à leur protection...

Seulement deux ans pour se mettre en conformité

Même si la protection des données n'est qu'un volet d'un texte qui en comporte beaucoup d'autres (droit à l'oubli, portabilité des données, gestion des consentements...), en mai 2018, toute entreprise devra être en mesure de prouver à n'importe quel moment, que les données personnelles qu'elle détient (IBAN, numéros de téléphone, identifiants divers, etc.) sont protégées et surtout inexploitable en cas de vol. Le texte préconise à cet effet la « pseudonymisation » des données (c'est-à-dire les « anonymiser » de manière réversible) afin de garantir l'impossibilité de leur utilisation en cas de vol.

Pseudonymiser les données : le challenge d'y arriver seul

Outre la complexité et le coût du développement d'une technologie permettant d'anonymiser les données, la conformité au GDPR a des impacts techniques, organisationnels et juridiques importants, ne serait-ce « que » pour la gestion des consentements et le droit à l'oubli. Il faut répertorier les données, mesurer leur degré de sensibilité, mettre en œuvre des techniques permettant le niveau de protection correspondant à la finalité de leur traitement, etc. Tout ceci va bien sûr engendrer des charges importantes pour les DSI. Partir de zéro avec un délai de deux ans pour réussir est un challenge que seules les entreprises avec une DSI disponible vont pouvoir relever. Une DSI disponible ? Elle est déjà bien occupée à développer de nouveaux services, de nouvelles applications. C'est pourquoi, se reposer sur des outils et des services qui sont capables depuis des années de protéger des données sensibles de paiement en réalisant des centaines de millions d'opérations de tokenisation / dé-tokenisation par mois semble être une solution à privilégier...[lire la suite]

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI anime dans toute la France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Comme tout professionnel de l'informatique et de l'Internet, il est de mon devoir de vous informer que vous devez mettre en conformité et déclarer à la CNIL tous vos traitements de données à caractère personnel (factures, contacts, emails...).

Même si remplir un formulaire de déclaration à la CNIL est gratuit, il vous engage cependant, par la signature que vous apposez, à respecter point par point la loi Informatique et Libertés. Cette démarche doit commencer par une analyse précise et confidentielle de l'ensemble de vos systèmes de traitements de données.

Nous pouvons vous accompagner pour vous mettre en conformité avec la CNIL, former ou accompagner un C.I.L. (correspondant CNIL) ou sensibiliser les agents et salariés à l'hygiène informatique.

Besoin d'informations complémentaires ?

[Contactez-nous](#)

Denis JACOPINI
formateur n°93 84 03041 84

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Conformité au GDPR : comment être dans les temps ? – Global Security Mag Online